

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 16 JUIN 2016 à 19 HEURES**

L'an deux mil seize et le seize juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

Présents : MM Thierry CORNIOT, Céline CHANCY, Michèle SELLIER, Bernard GUIMBERT, Christine BENARD, Jean-Claude GRISI, Sylvia TISON, Emmanuelle LECOMTE, Jérôme BROCHARD, Isabelle FERREIRA DE LIMA, Chantal GUIDEZ, Jean-Claude MARTIN, Christine FOURIER, Sabrina CHAUVET

Absents excusés :

Florence HAULTCEUR donne procuration à Jean-Claude MARTIN
Daniel HENRY donne procuration à Christine FOURIER
Martine MICHEL donne procuration à Sabrina CHAUVET
Marc SEGRETIN donne procuration à Chantal GUIDEZ
Patrick MANGIN donne procuration à Christine BENARD

Secrétaire de séance : Sylvia TISON

Monsieur le maire propose au conseil municipal le retrait du point suivant : SDEY – changement de lampadaire rue du Parc (financement en intégralité par le SDEY).

Le compte-rendu de la séance précédente n'a pas fait l'objet d'observation.

Le Maire soumet au Conseil les différents sujets à l'ordre du jour :

Projet de périmètre pour un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion de la communauté de communes du Florentinois et de la communauté de communes de Seignelay-Brienon ;

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la notification de l'arrêté concernant la fusion de la communauté de communes de Seignelay-Brienon et de la communauté de communes du Florentinois.

Nous avons un délai de 75 jours pour donner notre avis.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Madame Christine BENARD demande alors pourquoi nous devons délibérer. Monsieur le maire l'informe que c'est par soucis de transparence.

Achat du bâtiment de l'ancien Crédit Agricole ;

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une offre de vente pour l'ancien bâtiment du Crédit Agricole, pour un montant de 80 000 € + les frais notariés. Le bâtiment étant au centre du village, il est important de le garder. Une maison de service public y sera créée.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de signer tous

les documents relatifs à cet achat.

Une proposition de prêt pour 15 ans, avec un taux fixe de 1.24 % est proposée par la caisse d'épargne.

Monsieur le maire attend de nouvelles propositions. Si elles sont plus onéreuses, elles ne seront pas retenues.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de signer tous les documents relatifs au financement.

Vente d'un chemin lieu dit Champ d'Arcy ;

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une demande d'un administré pour l'achat d'un chemin longeant sa parcelle.

Après visite sur site, Monsieur le maire informe le conseil municipal que le chemin ne peut pas être vendu en totalité car des riverains ne pourraient plus rentrer chez eux.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal de vendre une partie du chemin et non la totalité. Les frais afférents à la vente (notaire, bornage...etc) seront en intégralité à la charge de l'acquéreur.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de signer tous les documents relatifs à cette vente.

Chèque de caution pour prêt de badge ordures ménagères ;

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une demande faite pour le dépôt d'ordures ménagères pour un camping car. C'est un cas rare qui n'a pas été prévu par la communauté de communes de Seignelay-Brienon. Pour éviter le dépôt sauvage, un badge pour les abris bacs sera mis à disposition. Afin de récupérer le badge un chèque de caution de 50 e sera demandé.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Suppression des NAP pour la première section de maternelle ;

Madame Chantal GUIDÉZ, adjointe à l'enfance informe le conseil municipal d'un problème rencontré lors des deux années de fonctionnement des Nouvelles Activités périscolaires. En effet, nous avons constaté que les petites sections de maternelle étaient très fatiguées et peu réceptifs à ces activités.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal de supprimer ces activités pour la petite section. Pour les parents ne pouvant pas récupérer leurs enfants, la maison de l'enfance pourra les recevoir selon le tarif ci-dessous :

Quotient familial	Occasionnelle	forfait
0 € / 500 €	1,40 €	19,00 €
501 € / 900 €	1,45 €	19,50 €
901 € / 1 200€	1,50 €	20,00 €
1 201 € / 1 500 €	1,55 €	20,50 €
> 1 501 €	1,60 €	21,50 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que cela ne concerne que très peu d'enfants et qu'en règle général, ces enfants restent aussi pour le périscolaire ce qui n'entraînera pas de surcoût.

Tarif concernant le temps d'accueil du Mercredi midi ;

Monsieur le maire propose au conseil municipal les tarifs suivants concernant le temps d'accueil du mercredi midi.

Quotient familial	Occasionnelle	forfait
0 € / 500 €	1,40 €	19,00 €
501 € / 900 €	1,45 €	19,50 €
901 € / 1 200€	1,50 €	20,00 €
1 201 € / 1 500 €	1,55 €	20,50 €
> 1 501 €	1,60 €	21,50 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Tarif piscine 2016 ;

Recrutement d'un titulaire du BEESAN (encadrement scolaire), en qualité d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de 2^{ème} classe, pour la saison 2016 (Michel GRISARD) et d'un BNSSA (Antoine BARRAULT)

Date d'ouverture : Ecoles : du 13/06/16 au 05/07/2016

Public : du 07/07 au 24/08/2016

Reconduction de gratuité d'accès pour les enfants de Seignelay ainsi que les étudiants Seignelois jusqu'à 18 ans.

Régie piscine : régisseur titulaire : Maryse GUIMBERT
 Régisseur mandataire : Valérie JACOB

Tarifs pour 2016 : Monsieur le Maire propose :

	2015	Proposition 2016
Entrée individuelle	2,70 €	2,70 €
10 entrées	24,00 €	24,00 €
Entrée groupe	1,50 €	1,50 €
Crème glacée	1,50 €	1,50 €
Glace à l'eau	1,00 €	1,00 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité. Monsieur Bernard GUIMBERT ne prend pas part au vote.

Dénonciation convention Mont Saint Sulpice :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la maison de l'enfance met à disposition à la commune du Mont Saint Sulpice, une animatrice pour le temps méridien. Avec la démission d'un animateur, nous ne pouvons plus assurer ce service.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal de dénoncer la convention qui nous lie avec la commune du Mont Saint Sulpice à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Subventions associations:

commission sports	réalisé 2015	proposition 2016
US FOOTBALL	1 800	En suspens
US TENNIS	2 000	2 000
US BASKET	2 000	2 300
JUDO CLUB	0 pas de dossier	Pas de dossier
KARATE CLUB	600	Pas de dossier
TCS 89	0 pas de dossier	Dossier pour info
ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE	250	300
LA BOULE INDEPENDANTE SEIGNELOISE	250	250
SOCIETE DE CHASSE	0 pas de dossier	300
IMS	200	300
Sous total	7 100	5 450
commission animation		
ALDS	2 500	2 500
CLUB COLBERT	1 000	1 000
AMIS DES ORGUES ST MARTIAL	650	650
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	700	750
AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS	150	150
ACVS	1 200	1 200
FNACA	0	Pas de dossier
ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES AGEES DU CANTON DE SEIGNELAY	250	250
COMITE DES FETES	3 500	3 500
ASSOCIATION DES 3 RIVIERES	200	200
ASSOCIATION DE SOPHROLOGIE	0	Pas de dossier
ASSOCIATION NADIATOU	200	200
La récré des parents		1 000
Sous total	10 350	11 400
divers		
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE	800	815
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	400	Pas de dossier
ADILY	80	80
ADAPT		200
CIRCUIT ICAUNAIS	300	0
Sous total	1 580	1 095
total	19 030	17 945

12

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité. Madame Sylvia TISON, présidente du comité des fêtes ne prend pas part au vote.

Présentation du projet de la future station d'épuration ;

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de la future station d'épuration. Les travaux devraient débuter fin 2016.

Informations diverses :

- Service civique : c'est une mission d'intérêt général dans tous les domaines. Il concerne les jeunes de 16 à 25 ans, ayant échoué au baccalauréat et qui sont sortis du système scolaire depuis plus d'un an. Madame Chantal GUIDEZ demande au conseil municipal de réfléchir sur une mission que l'on pourrait offrir à un jeune.
- Piscine : monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il manque un saisonnier pour 3 week end au mois de juillet.

Questions diverses :

- Intempéries : monsieur le maire informe le conseil municipal que sur notre commune, aucun gros incident n'est à signalé. Une grande solidarité a eu lieu envers les communes sinistrées. La commune a d'ailleurs mis à disposition des moyens matériels et humains.
- Monsieur Jean-Claude MARTIN demande si nous avons reçu des dons pour les communes sinistrées : une liste se trouve à la mairie.
- Monsieur Jérôme BORCHARD fait part au conseil municipal d'incivilités récurrentes devant l'école maternelle. Monsieur le maire l'informe que des dispositions seront prises.
- Madame Sylvia TISON demande si des panneaux supplémentaires vont être installés. Monsieur le maire l'informe qu'ils seront prochainement installés.

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 20h35

La Secrétaire,

Les membres,

Le maire,
Thierry CORNIOT



